de croire que le montant de sa note lui serait payé par V...

« *Attendu qu'il n'y a pas lieu de tenir compte dans l'affaire si l'accident survenu à F..., tombe ou non sous le coup de la loi du 30 juin 1890 ou de celle du 8 avril 1898 sur les accidents dans le travail.*

« Attendu que V... a reconnu avoir conduit F... chez le docteur M..., qu'il a également reconnu que ce dernier lui a remis deux certificats médicaux pour être transmis à la Compagnie d'assurances contre les accidents ;

« Attendu que dans la somme réclamée, figure celle de 10 fr., représentant le coût de deux certificats médicaux remis à V..., sur sa demande ; que, si ce dernier ne s'était pas cru engagé vis-à-vis du docteur M..., il lui aurait payé le coût des deux certificats délivrés en les retirant, ou tout au moins aurait dit qu'il ne paierait que le montant des deux certificats ;

« Qu'il résulte donc de ce qui précède que, dans les circonstances, le sieur V..., est intervenu en faveur de son ouvrier, que c'est à lui que le médecin fait crédit, et que ne prévenant pas ce dernier de son intention de rester étranger à tout paiement des soins et visites donnés à F..., le sieur V..., s'est tacitement engagé à les payer ;

« Par ces motifs : Statuant contradictoirement et en dernier ressort, condamnons le sieur V..., à payer au docteur M..., la somme de dix-huit francs, pour soins et visites donnés à F..., et coût de deux certificats médicaux, le condamnons, en outre, aux intérêts de droit du jour de la demande et aux dépens. »

LES CANDIDATS A POLYTECHNIQUE

Les candidats à l'Ecole polytechnique sont informés que les examens du premier degré commenceront par la lettre D, désignée par le sort, pour ceux qui ont fait leurs compositions à Paris, le lundi 22 juin, à sept heures du matin, à l'Ecole des ponts et chaussées.

Un premier appel pour les candidats de province qui passent leurs examens du premier degré à Paris aura lieu le mardi 28 juillet ; à sept heures et demie du matin, seront appelés ce jour-là, les candidats appartenant aux lycées de Caen, Reims, Orléans, Rouen, Amiens, Douai, Lille et Versailles.

Les autres candidats de province qui subissent à Paris leurs examens du premier degré seront appelés le lundi 3 août, à sept heures et demie du matin.

IMPORTANTE BROCHURE
DE Mgr TOUCHET

Sous ce titre : *La sécularisation des congréganistes devant le droit canonique : lettre à un avocat*, Mgr l'évêque d'Orléans publie chez Marron, à Orléans, un important document dont nous tenons à donner de suite un fidèle résumé.

La brochure a deux parties.

Dans la première est traitée la question des sécularisations.

La sécularisation des religieuses

Pour venir en aide aux avocats des victimes, le prélat rappelle sommairement des principes indiscutés en théologie et en droit ecclésiastique :

Ni ecclésiastiquement, ni civilement, dit-il, la solution n'est douteuse. Elle n'est pas douteuse ecclésiastiquement, car l'Eglise a toujours relevé certains religieux de leurs vœux. Elle n'est pas douteuse, civilement, car nos codes ne reconnaissent pas les vœux perpétuels.

Cependant la publication faite d'une instruction du Saint-Siège relative aux religieuses dispersées a troublé certains esprits. Mgr Touchet met les choses au point par la distinction que la *Croix* a déjà faite plusieurs fois :

Le 24 mars 1900, S. Em. le cardinal Ferrata envoyait au nom du Saint-Siège une instruction aux évêques, relative à la condition des religieuses en France.

Si elles sont contraintes de quitter les maisons où elles vécurent, disait le préfet des Evêques et Réguliers, qu'elles cherchent abri dans quelque maison de leur Institut.

Si elles ne le peuvent, et si elles doivent se retirer dans des maisons honnêtes, qu'elles y observent leurs vœux ; qu'elles gardent quelque partie de leur habit religieux ; qu'elles se livrent quotidiennement à quelque exercice de piété.

Tant qu'elles vivront ainsi hors de leurs maisons, elles seront soumises à la Provinciale du lieu où elles se trouvent, si l'Institut est divisé par provinces ; en tout cas, à la Supérieure de la maison la plus voisine. La Supérieure générale aura l'œil ouvert sur la conduite de cette brebis momentanément séparée de son troupeau ; et, chaque année au moins, celle-ci devra rendre compte de sa conduite à l'Autorité.

Cet enseignement n'est pas une nouveauté. Il remonte originairement à Pie VI, pour le moins.

Mais, s'il y a ainsi des religieux et religieuses *dispersés* demeurant *soumis* à leurs vœux, il y en a d'autres qui sont effectivement *sécularisés*.

Les religieux et les religieuses sont rendus au siècle, ou relevés de leurs vœux, par des feuilles de sécularisation.

Le signataire de ces feuilles, communément, demande l'avis des Supérieurs de l'Institut.

Cette consultation prémise, le signataire des lettres de sécularisation examinera lui-même les motifs qui militent pour et contre la requête.

Les raisons pour étaient habituellement : la nécessité pour le religieux de subvenir à l'existence de ses parents tombés dans la pauvreté ; l'impossibilité, par suite d'une crise de santé, de continuer la vie commune ; la cessation dans l'Institut de l'œuvre en vue de laquelle l'engagement religieux avait été contracté, etc.

Mais voici que les exécutions de M. Combes ont créé une situation nouvelle pour les religieuses refluant vers leurs maisons-mères :

Notez-le, mon cher ami, ces femmes ne savaient qu'enseigner. Elles ne savaient pas coudre, pas faire la cuisine, pas cultiver la terre. Donc elles devaient enseigner.

Mais voilà ! le gouvernement (je ne dis pas la loi, j'ai toujours pensé que la loi ne leur interdisait pas d'enseigner dans des écoles où elles n'étaient pas *établies*), le gouvernement leur interdisait d'enseigner vu qu'elles étaient congréganistes.

Elles se tournèrent donc vers l'autorité et exprimèrent l'alternative : il nous faut mourir de faim et de misère, ou être relevées de nos vœux. Voulez-vous nous relever de nos vœux ?

L'autorité ecclésiastique répondit : Je vous relève de vos vœux.

Eut-elle tort ? Le motif de sa dispense était-il légitime ?

Elle n'eut pas tort. Aucun motif plus légitime ne se peut supposer que celui qui fut allégué.

L'autorité qui délia ce fut le Pape, ce les évêques ayant reçu délégation du Pape, pour les religieuses qui relevaient du Saint-Siège, c'est-à-dire pour les religieuses dont les règles avaient reçu l'approbation du Pontife romain.

Ce furent les évêques pour les Congrégations exclusivement diocésaines.

Vous venez de voir, mon cher ami, comment et pourquoi les ex-congréganistes de notre diocèse en particulier, ont été relevés de leurs vœux.

Le problème canonique qui les concerne est tranché par la simple présentation de leurs feuilles de sécularisation. Les ont-elles, ne les ont-elles pas ? Canoniquement, tout est là.

Que décideront nos tribunaux ?

Je sais leur équité.

En tout cas la défense sera belle, condensée en ces deux points. Premièrement, les maîtresses que vous poursuivez comme congréganistes, certainement ne sont pas congréganistes. Secondement, fussent-elles congréganistes, comme vous le soutenez, vous ne pourriez encore les condamner, car, dans cette hypothèse, d'une part elles seraient congréganistes de Congrégation autorisée, et d'autre part, les maisons dans lesquelles elles servent où elles ne possèdent ni un porte-plume, ni un strapontin, ne peuvent être dites *établissements* ainsi que l'ont déjà défini plusieurs tribunaux. Elles échappent donc aux vindictes de la loi de 1901.

Le projet Massé

Mgr Touchet aborde aussi, dans sa brochure, le projet Massé que la Chambre doit discuter lundi prochain :

Des congréganistes enseignaient ou hospitalisaient les enfants du peuple.

On leur a dit : Vous avez enseigné, et enseigné avec compétence et autorité. Vous avez hospitalisé et hospitalisé avec dévouement. Lors même qu'on ne leur eût pas décerné cet éloge, elles le méritaient. Il nous suffit pour le prouver d'attester les succès de nos écoles libres aux examens publics. Et on a ajouté immédiatement : Si vous étiez des laïques, si vous ne portiez pas un habit religieux, si vous n'aviez pas fait de vœux, tout irait bien. Mais votre robe est noire, vous n'avez pas de chapeau à fleur, vous avez juré de vivre pauvres : allez, vous n'enseignerez plus, vous n'hospitaliserez plus.

C'était déjà bien ce langage. Les républicains d'Amérique, les Anglais protestants, les Allemands impérialistes, ont écouté. Ils ont appris la nouvelle avec stupeur. On nous croyait plus avancés en libéralisme et en sérieux. On imaginait que nous estimions les gens à leurs services, non à leur habit ou à des engagements qui ne regardent qu'eux tout compte fait.

Mais voici plus fort :

Les congréganistes ont répondu aux législateurs : Vous ne voulez plus de notre habit, nous y renonçons ; de nos relations avec nos maisons-mères, nous y renonçons ; de nos vœux, nous y renonçons. Avez-vous satisfaction ?

De simples mortels, droites et bonnes gens, auraient pensé qu'en effet tout était bien ainsi.

Que c'est mal connaître certains esprits de la Chambre !

Se retournant, plus prodigieux que jamais : Ah ! vous voulez bien, crient-ils, quitter votre habit, vous voulez bien rompre avec vos maisons-mères, vous voulez bien renoncer à vos vœux. Vous acceptez la loi que nous avons édictée contre vous. Attendez : nous allons en édicter une autre. Quoi que vous fassiez, vous serez traités comme congréganistes pendant trois ans. Vous ne l'êtes plus ; il n'importe ; vous serez traitées comme telles.

Mais s'ils ne sont pas congréganistes, pourquoi leur interdisez-vous d'enseigner ?

Est-ce qu'il n'appartient pas aux tribunaux et à eux seuls, de prononcer des interdictions de séjour et des interdictions de profession ?

Est-ce que vous voulez affamer et désespérer ces institutrices et ces hospitalières ?

Honnêtes gens de tous les partis, qu'en penserez-vous ?

LA FÊTE DE LA PRESSE
Voyage à la mer pour deux sous

Nous avons dit que la journée du 2 août à Dunkerque serait pleine d'attraits et que les heureux gagnants de la grande tombola de la Presse ne regretteraient pas leurs deux sous.

Nous pouvons aujourd'hui donner un premier aperçu des réjouissances réservées aux excursionnistes de cette journée peu ordinaire.

Il y aura d'abord la course vélocipédique Lille-Dunkerque, qui a déjà été annoncée.

Après la course, tous les vélocipédistes se réuniront place de la République et défileront jusque la place Jean-Bart.

Après ce défilé, les membres de l'Association professionnelle des journalistes du Nord seront reçus à l'Hôtel de Ville par la Municipalité, qui leur offrira les vins d'honneur.

Puis, c'est l'heure du bain, et tous les excursionnistes se rendront sur la plage ; mais ce jour-là le bain ne sera pas ordinaire, on aura le bain en musique. Sur un kiosque installé sur le sable, une musique locale accompagnera, de ses airs les plus joyeux, les ébats des baigneurs, tandis qu'à côté aura lieu une course à baudets, départ face au Kursaal de Dunkerque, arrivée au Casino de Malo-Terminus, où la Société du Casino réserve une cordiale réception aux vainqueurs.

Disons que les établissements de bains de la plage ont eu la gracieuse attention de mettre un certain nombre de bains gratuits à la disposition des gagnants de la tombola, qui se les partageront selon l'ordre de sortie de leurs numéros.

Après le bain, il y aura, au Casino de Malo-les-Bains, dans les jardins du Kursaal et sur la place du Kursaal, le concert-apéritif pour les estomacs que le bain et l'air de la mer n'auraient pas suffisamment mis en appétit.

Le programme de l'après-midi sera particulièrement chargé.

Dans Dunkerque même, une grande kermesse enfantine sera organisée par les soins bienveillants de la municipalité, sur la place Jean-Bart. L'excellente Fanfare Delattre, de Roubaix, s'y fera entendre, et la fête, sur ce point, se terminera par la distribution des récompenses aux vainqueurs de la course Lille-Dunkerque et par un lâcher de 2.000 pigeons.

De leur côté, les habitants de la place d'Armes et de la rue du Collège, voulant participer à notre fête, organisent un carrousel vélocipédique et des jeux populaires.

Hors des portes, dans les fossés du Front de Mer, auront lieu les grandes et célèbres régates dunkerquoises. Un certain nombre de places seront mises gratuitement à la disposition des gagnants de la tombola par la très aimable Société nautique de Dunkerque.

Au Kursaal, grande représentation l'après-midi. Cent places numérotées sont aussi offertes gratuitement par la bienveillante direction pour être partagées, par voie du sort, entre les excursionnistes.

A Malo, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et pour l'inauguration de cette place, lancement du ballon *Le Reporter*. Pendant le gonflement du ballon, concert et exercices de gymnastique par les sociétés locales et des sociétés étrangères. Lorsque le ballon aura atteint une certaine hauteur, il y aura grand lâcher de canards. Chacun de ces volatiles portera, attaché à la patte, un bon d'abonnement pour les journaux de la région. Non seulement ceux qui attraperont les canards auront droit de les manger, mais en envoyant au journal dont le nom y sera inscrit le bon d'abonnement avec leur adresse, ils recevront immédiatement leur service d'abonnés.

C'est à la municipalité de Malo que nous devrons l'ascension aérostatique, qui, croyons-nous, sera faite par M. Tiberghien, de Douai.

Enfin, pendant toute l'après-midi, à Dunkerque, à Malo-les-Bains, à Malo-Centre et à Malo-Terminus, il y aura festival permanent.

Voilà de quoi remplir la journée, et nous croyons pouvoir dire que ce n'est pas tout. Mais pour aujourd'hui, nous ne voulons pas en dire davantage.

Litanies du Sacré-Cœur

Petites feuilles de 4 pages in-32
le cent : **0 fr. 80** ; *franco* : **1 fr. 00**

Nous recommandons vivement à nos lecteurs cette édition de litanies du Sacré-Cœur suivies d'un acte de Consécration.

S'adresser à la Croix du Nord, 15, rue d'Angleterre, LILLE.

LA VÉRITÉ SUR les élections allemandes

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Berlin, le 19 juin.

La grande surprise électorale — Causes du succès des socialistes — Pourquoi ce résultat n'a rien d'attristant — Les vaincus. — Dieu fait bien ce qu'il fait.

L'Allemagne a voté paisiblement, sans animosité du côté des partis, sans pression de la part du pouvoir ; jamais journée électorale ne fut plus calme ; à cet égard, les choses se sont passées comme on l'avait prévu. Mais le succès des socialistes ont dépassé toutes prévisions de manière à surprendre les adversaires du socialisme, les indifférents et les socialistes eux-mêmes. Le *Vorwaerts* n'hésite pas à le reconnaître : ces résultats, dit-il, nous remplissent de joie et, dans une certaine mesure, d'étonnement.

La cause immédiate du succès des socialistes est l'état d'apathie et d'indifférence de l'opinion publique à l'occasion de ces élections. Le gouvernement avait jugé bon de les laisser s'effectuer en dehors de toute question d'intérêt général posée aux populations. L'ardeur a fait défaut. Cette circonstance a été favorable aux socialistes ; ils ont opéré nombre de trouées dans les rangs mal serrés d'adversaires qui ne combattaient pas.

Quant au jugement à porter sur ces élections, il ressortira de lui-même de quelques constatations de faits évidents.

Si les socialistes s'étaient agrandis aux dépens des Polonais, des Alsaciens, du parti catholique, leur victoire serait déplorable aux points de vue national et religieux. Mais il n'en est rien.

Les forces du Centre ne sont pas diminuées, au contraire, elles sont augmentées ; ni les Polonais, ni les Alsaciens-Lorrains ne se sont laissé entraîner dans ce parti qui est un parti d'empire, puisqu'il n'admet pas le groupement par autonomies territoriales.

Les vaincus sont surtout les partis de gauche : les libéraux, ce qui signifie ici les représentants de ce qu'on appelait chez nous l'opportuno-radicalisme, puis les nationaux libéraux et les conservateurs libres.

Les « libéraux » subissent le sort qui a déjà atteint leurs frères de Belgique, d'Autriche et de France ; ils ont propagé des idées dissolvantes et décomposantes d'où est sorti le socialisme ; le socialisme les supplante : ils ont mérité leur sort ; les socialistes ne seront probablement pas plus malfaisants qu'eux.

Quant aux conservateurs libéraux (parti d'empire) et aux nationaux libéraux, ils représentent socialement l'industrialisme égoïste et avide, politiquement le système prusso-bismarckien, au point de vue religieux le fanatisme protestant.

C'est dans ces milieux qu'a été poussé le cri de guerre aux Jésuites, et qu'on a essayé de lancer les idées du *Los von Rom*.

Les catholiques n'ont pas d'adversaires plus haineux, plus irréductibles, plus antipathiques que les hommes de ces deux partis.

Les socialistes allemands, qui sont bien au dessus de la stupidité des collectivistes français, ont toujours voté contre les lois de proscription des Jésuites et des Ordres religieux, et ces lois n'ont été maintenues que par la volonté des nationaux et des conservateurs libéraux. Sans aucun doute, l'électeur catholique, appelé à choisir entre un socialiste et un de ces défenseurs de l'ordre, a donné sa voix au socialiste.

A un point de vue plus général, nous n'avons pas, nous, à nous chagriner d'événements qui, bien considérés, nous annoncent que la Providence prépare l'accomplissement d'une œuvre de justice.

Et puis il faut bien reconnaître que l'Allemagne actuelle s'est constituée par l'iniquité. Sa force fut au service des œuvres d'iniquité.

Depuis Frédéric le Grand, la Prusse s'est enrichie de rapines ; elle s'est faite aux dépens de la Pologne, de l'Autriche, du Danemark et de la France.

Elle a semé le pangermanisme en Autriche, le collectivisme et le dreyfusisme en France. L'empereur s'est fait le soutien du Sultan qui a laissé massacrer 300.000 chrétiens.

Nous qui croyons que Dieu est le juge non seulement des individus mais des nations ; nous qui confessons la justice du châtiment même quand il atteint notre patrie ; nous pécherions contre notre foi si nous admettions que l'iniquité puisse jouir à jamais de triomphes sans lendemain.

Bœuf à la ménagère. — Petits pois. — Crème au chocolat. — Fraises à l'eau-de-vie.

Bœuf à la ménagère. — Faire roussir dans du beurre des oignons entiers. Quand ils ont pris une belle couleur, mettez une pincée de farine, remuez environ cinq minutes sans endommager les oignons, ajoutez une tasse de bouillon, la pièce de bœuf tout entière, du sel, du poivre, un bouquet garni ; faites mijoter le tout à petit feu, pendant deux heures ; servez le bœuf dans un plat en rangeant les oignons autour.

***

Petits pois. — Les petits pois demandent à être cuits à petit feu et lentement. Si on les prépare au maigre, on les met à *suer* dans une casserole sur un feu doux avec un morceau de beurre frais, un peu de sel, un gros oignon blanc entier, un bouquet de persil, quelques feuilles de laitue ou mieux encore de chicon ou romaine et on saupoudre d'une petite cuillerée de farine.

On couvre la casserole. On connaît que les petits pois sont cuits à point quand ils sont attendris sans être ridés : on ajoute alors un autre morceau de beurre frais. Quelquefois on lie la cuisson avec un jaune d'œuf. Si on a eu soin de tenir le feu bien doux, il n'est pas nécessaire d'ajouter de l'eau ; l'eau des pois leur suffit. Si on les désire au gras, on fait revenir dans un peu de beurre du lard coupé en petits morceaux ; on y ajoute les petits pois, un bouquet de persil, un gros oignon ; on mouille avec un peu d'eau tiède, et on fait cuire très doucement dans une casserole couverte.

***

Crème au chocolat. — Faire bouillir un demi-litre de lait avec cinquante grammes de sucre. Ajouter six jaunes d'œufs et bien mélanger.

Faire fondre soixante-quinze grammes de bon chocolat dans *un peu* d'eau ; ajoutez le chocolat au lait, faire bouillir et verser dans un plat, laissez refroidir.

***

Nous remplacerons notre petit conseil pratique par une recette de saison qui sera, nous n'en doutons pas, très appréciée.

***

Fraises à l'eau-de-vie. — Prenez de belles fraises pas trop mûres, ôtez la queue et plongez-les dans un bocal rempli de cognac laissez infuser trois mois au plus. Au bout de ce temps, retirez les fraises en ayant soin de ne pas les écraser ; mettez-les dans un récipient couvert et mettez dans leur cognac une livre et demie de sucre par litre. Lorsque le sucre est bien fondu, remettez les fraises et servez comme les cerises à l'eau-de-vie.

MARMITON.

REVUES

La Jeune Garde, organe officiel des Associations de Jeunesse Catholique du Nord, 15, rue d'Angleterre, Lille. — **1 fr 25** par an, pour le Nord ; autres départements, **1 fr. 50**.

Numéro de Juin 1903. — Espérons. — Le premier pèlerinage régional à Dunkerque. — Au Congrès fédéral. — Chronique des Associations : Marquette, Mont-à-Camp, Wasquehal, congrès cantonal d'Haubourdin, congrès d'Armentières, Douai, Aniche, Valenciennes, congrès de Fourmies, Cambrai, Walincourt, Esnes, Selvigny, Caudry, Villers-Outréaux, Lesdain ; département de l'Aisne. — Le coin des Artistes : La Jeunesse catholique à Dunkerque (chanson populaire).

La Démocratie chrétienne, mensuelle, 71, Grande-Rue, Roubaix. Abonnement, par an : France, **6** fr. ; étranger, **7** fr. Le numéro, **0,75** c.

Sommaire du 3 Juin 1903. — Souscription pour les Religieux-Conférenciers populaires de la « Démocratie Chrétienne ». — Conseils aux Proscrits, Mgr Delamer. — Le socialisme de Karl Marx (suite), H. Du Sart. — Un Mandement sur la Justice chrétienne. — M. l'abbé Lemire et les Chartreux. — Les mineurs américains, Delcourt-Haillot. — Le Béatitudes, de M. l'abbé Bolo, H. P. — Enquête sociale permanente : La Sauvegarde agricole d'Aurignac (Haute-Garonne), Louis Marnoy. — Bibliographie.

Le Coin de Terre et le Foyer, revue mensuelle. Directeur : M. l'abbé Lemire, 26, rue Lhomond, Paris. Prix de l'abonnement : **5** fr. par an.

Sommaire du mois de Juin 1903. — Que feront les religieuses ? L'adaptation au milieu social, J. Lemire. — Congrès des Jardins ouvriers, correspondance. — Appel du Dr Lancry aux fondateurs de Jardins. — Les fermes-hospices dans la Flandre-Belge, L. Rivière. — Naissances légitimes et illégitimes, P. Philippon. — Le Coin de Terre et le Foyer au Salon de 1903, L. Rochelle. — Le Coin de Terre dans les fêtes religieuses israëlites, J. Dampierre. — Bibliographie.

La Revue du Clergé Français, bimensuelle. Abonnements : France, un an, **20** fr. ; six mois, **11** fr. Letouzey et Ané 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

Sommaire du 1er Juin 1903. — Le mouvement chrétien devant la critique, par J. Guibert. — La crise du libéralisme, (suite), par L. Birot. — Une page littéraire des Evangiles, par le R. Béhague. — Textes religieux assyriens et babyloniens, par J. Touzard. — Chronique d'histoire ecclésiastique, par J. Turmel. — Tribune libre et documents. — Quelques réflexions sur l'idéalisme objectif (suite), par H. Goujon. — Critique et criticistes, par Gayraud. — A travers les périodiques. — Ouvrages nouveaux.

Chronique des Comités du Sud-Est, revue mensuelle destinée aux comités. Administration, 10, quai Tilsitt, Lyon. Abonnement : Un an **2** fr.

Sommaire du mois de Mai. — France, aide-toi ! Abbé Dehon. — Hantises, Rémy. — L'action sociale de la femme du monde, Eug. Flornoy. — Le XXIIIe Congrès de la Ligue de l'enseignement à Tunis, J. Terrel. — Plus forts que la haine, Jean Lefort. — Scènes vues, Yves le Querdec. — Détresse, P. Lenail. — Associations de paysans, H. Cetty. — Le Congrès social de Chalon, X... — En revenant de Chalon, Abbé Quillet. — Actualité et Mentalité, Ch. Boucaud. — Un programme d'études (Le contrat de travail), P. Lassale.

Le Sillon. — Bi-mensuel. Abonnement : Un an, **8** fr. ; six mois, **4** fr. **50** ; le numéro **0** fr. **40**. — 4 bis, Boulevard Raspail, Paris.

Sommaire du 25 Mai 1903. — Aux Cercles d'études de France, Marc Sangnier. — La séparation de l'Eglise et de l'Etat, Henri Couget. — L'Art et les Instituts populaires, Edouard Schneider. — D'où viendra le salut ? Henry du Roure. — La défense des églises, Pierre Fabre. — Le Congrès de Chalon-sur-Saône, H. R. — Contre la persécution, Louis Rolland. — Le Congrès de Belfort. — Convocations.

Sommaire du 10 Juin 1903. — Plus forts que la haine, Marc Sangnier. — La nuit du 28 mai, Pierre Fabre. — Le Congrès du « Sillon » à Belfort, L. Cousin. — Le « Sillon » en province, Jean Lefort. — Le Congrès des Travailleurs chrétiens, J. Valmont. — Convocations. — Supplément : L'Action Coopérative (fin), Marcel Lecoq.

La Réforme Économique, 42, rue du Louvre, Paris. Abonnements : Un an **20** fr. Rédaction-administration, 42, rue du Louvre, Paris.

Sommaire du 24 mai 1903. — Partie économique : L'importation du Bétail étranger en France, J. Domergue. — La Rente baisse : sus aux agents de change ! P. Sinceny. — La Fête du Million, J. Desmets. — Les Affaires et l'Impôt sur le Revenu, T. Lalouvet. — La Question de l'Ecole Polytechnique, X... — L'Internationale et la Carmagnole officielles, Ch. Georgeot. — Les nouveaux Contrats d'Assurance-Incendie, P. Vergne. — Un jugement du Tribunal de Saint-Quentin, V. Didier. — Revue de la Semaine, G. Fleurey. — Dispositif du Projet de Loi portant établissement de Zones franches dans les Ports maritimes.

Partie Commerciale et Financière : Chronique Financière, J. Bertal. — Mouvement Commercial, P. Vergne.

Statistiques douanières : Statistiques du Commerce extérieur de la France pour les 4 premiers mois des années 1903-1902-1901.

Statistiques : Le Thermomètre des Affaires à l'Etranger et en France.

Sommaire du 31 Mai 1903. — Partie économique : Le prix du pain devant la Chambre, J. Domergue. — Le Commerce et l'Industrie politiques, T. Lalouvet. — Ententes industrielles, J. Méline. — La Commission des Douanes du Sénat, X... — Le Bétail étranger en France, P. V. — La fin du Libre-échange en Angleterre, J. Desmets. — Notre Commerce au Siam, Ch. Georgeot. — Revue de la Semaine, G. Fleurey. — Chambre des Députés : La Question du Blé. — Discours de M. Méline.

Partie Commerciale et Financière : Chronique financière, J. Bertal. — Mouvement Commercial, P. Vergne.

Statistiques douanières : Statistique du Commerce extérieur de l'Allemagne pour les 4 premiers mois des années 1903-1902-1901.

Statistiques : Le Thermomètre des Affaires à l'Etranger et en France.

Sommaire du 7 Juin 1903. — Partie économique : En ce temps-là, — c'était en 1846 ! J. Domergue. — Les Retraits de fonds des Caisses d'Epargne expliqués par *Le Radical*, T. Lalouvet. — Le Trust des Filateurs de Coton aux Etats-Unis, J. D. — Le Droit à l'Imprévoyance et à la Paresse, P. Sinceny. — L'Extension de la compétence des Juges de Paix, J. Desmets. — Les déclarations de MM. Balfour et Chamberlain. — L'Envers du Cartel allemand, P. Vergne. — Revue de la semaine, G. Fleurey. — La Culture du Coton français.

Partie Commerciale et Financière : Chronique financière, J. Bertal. — Mouvement Commercial, P. Vergne.

Statistiques : Le Thermomètre des Affaires à l'Etranger et en France.

Sommaire du 14 Juin 1903. — Partie économique : Les nouvelles ambitions de l'Amérique, Un député. — Vérité en deçà, erreur au delà ? P. Sinceny. — A quoi serviront les Ports francs ? T. Lalouvet. — La question de l'Ecole polytechnique. — Le Trust des Cotonniers américains, P. Vergne. — Le Bétail étranger en France, N. Bonnet. — Le Libre-échange en Angleterre, J. Desmets. — Le Commerce extérieur des Etats-Unis jugé par un Américain, D. Aubry. — Revue de la semaine, G. Fleurey.

Partie Commerciale et Financière : Mouvement commercial, P. Vergne. — Chronique financière, J. Bertal.

Statistiques douanières : Statistiques du Commerce extérieur de l'Angleterre pour les 5 premiers mois des années 1903-1902-1901.

Stastistiques : Le Thermomètre des Affaires à l'Etranger et en France.

Bulletin mensuel de la pieuse association des malades et des serviteurs des malades, mensuel, abonnement **3** fr. Lille, en nos bureaux, 15, rue d'Angleterre.

Sommaire du 15 Mai 1903. — Dans la chambre du malade : les visites ; le notaire. — Divinité et Douleur (suite). — Deux sources de consolations. — Variété : le Reposoir de M. le Maire. — Recommandations. — Nouvelles et Communications. — Nécrologe. — Oraisons jaculatoires. — Saints Patrons. — Indulgences.

Sommaire de Juin 1903. — Dans la chambre du malade : les visites, le prêtre. — Le catholicisme et la souffrance. — Divinité et douleur (suite. — La souffrance, instrument de salut pour le pêcheur. — Variété : L'Enfant du Sacré-Cœur. — Nouvelles et communications. — Recommandations. — Nécrologe. — Oraisons jaculatoires. — Saints Patrons. — Indulgences.

Le Journal des Sciences Médicales de Lille, par un groupe de professeurs de la Faculté libre de Médecine et de Pharmacie, 56, rue du Port, à Lille. — Abonnement : **10** fr. par an.

Sommaire du 30 mai 1903. — Hôpital de la Charité : La Médication par les eaux sulfurées sodiques pyrénéennes, par M. le Dr Guinier. — Epithélioma primitif de la région sous-maxillaire d'origine branchiale ; Récidive rapide après l'opération, par MM. Lancet et Augier. — Société des Sciences médicales de Lille : Séance du 13 mai 1903. — Variété : L'enseignement de la botanique à Lille. — Bibliographie. — Bulletin hebdomadaire de l'Office sanitaire

Sommaire du 6 Juin 1903. — Travaux originaux. — Note sur la luxation du radius par élongation chez l'enfant, par M. Léon Lefebvre. — Note clinique, par M. A. Faucheux. — Variété : L'enseignement de la botanique à Lille (suite). — Bulletin hebdomadaire de l'Office sanitaire.

Sommaire du 13 Juin 1903 — Travaux originaux : Quatre cas de section presque complète de doigts ou d'orteil à la suite de traumatismes ; succès de la méthode de conservation, par M. le Dr Adrien Besson. — Note clinique : hydrosynovite tuberculeuse chronique, par M. G. Decouvelaere. — Intérêts professionnels : un nouvel exemple du libéralisme de l'Administration des Hospices de Lille. — Société anatomo-clinique de Lille, séance du 29 avril 1903. — Variété : l'enseignement de la botanique à Lille (suite et fin). — Carnet du journal : nécrologie, récompense, changement de résidence. — Nouvelles : fête de Saint-Luc ; congrès international d'hygiène et de démographie de Bruxelles ; hôpital Saint-Joseph, Paris, concours pour l'internat. — Bulletin hebdomadaire de l'Office sanitaire. — Index bibliographique.

La Revue Mame, paraissant tous les dimanches. Le numéro, **15** centimes ; abonnements, France et Algérie, **8** francs par an ; étranger, **11** fr. **50**. — 163, boulevard Saint-Germain, Paris.

Sommaire du 17 Mai 1903. — La Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, G. Saint-Yves. — A la Grande-Chartreuse, R. Topffer. — L'Inde (sans les Anglais), Pierre Loti, de l'Académie française. — Nos collaborateurs : M. Paul Deroulède, Adolphe Brisson. — Aventures d'un conscrit antimilitariste (suite), Jean Drault. — Petits poèmes à dire : Hymne français, Paul Déroulède. — Çà et là. — La demoiselle blanche (suite), Charles Foley.

Illustrations d'après Job, G. Dutriac, des reproductions photographiques, etc.

Sommaire du 24 Mai 1903. — La Nouvelle-Calédonie et ses dépendance (suite), par G. Saint-Yves. — La science au théâtre : Le Looping the loop, par A. Symptote. — Le nouveau musée de l'Opéra, par Léo Claretie. — Petits poèmes à dire : La chanson du tisserand, par Jérôme Doucet. — Chronique littéraire, par Henri Guerlin. — Le compagnon Ninive, par René Bazin. — Aventures d'un conscrit antimilitariste (suite) par Jean Drault. — Çà et là. — La demoiselle Blanche (suite), par Charles Foley.

Illustrations d'après F. Rudaux, Job, G. Dutriac, des reproductions photographiques, etc.

Sommaire du 31 mai 1903. — La Nouvelle-Calédonie et ses dépendances, suite et fin, G. Saint-Yves. — Curiosités d'autrefois et d'aujourd'hui : La misère littéraire, Henri d'Alméras. — Nos collaborateurs : M. Ernest Daudet. — Visions du pays breton : Carnaval en mer, Gustave Toudouze. — La décoration par la photographie, Albert Reyner. — La légende de la Pentecôte, E. Horn. — Visions de l'Inde, Jules Bois. — Les Salons, Henri Guerlin. — Aventures d'un conscrit antimilitariste, Jean Drault. — Graphologie, Camille d'Orna. — Çà et là. — Comment Taupin fils, de paysagiste devint portraitiste, Guido. — La demoiselle blanche, Charles Foley.

Illustrations d'après Job, Guydo, G. Dutriac, des reproductions photographiques.

Sommaire du 7 Juin 1903. — S. M. Marie-Christine, reine d'Espagne, Gaston Routier. — Poètes nationaux d'aujourd'hui, Léo Claretie. — Paray-le-Monial, Henri Guerlin. — Causerie, Edouard Trogan. — La religieuse errante, Ernest Daudet. — Çà et là. — La demoiselle blanche (suite), Charles Foley. — Illustrations d'après Alfred Paris, G. Dutriac, des reproductions photographiques, etc.

Sommaire du 14 Juin 1903. — Le reportage pittoresque : Les toutes petites industries, Charles Géniaux. — Les Salons, Henri Guerlin. — Poètes nationaux d'aujourd'hui (suite), Léo Claretie. — Le mois scientifique : Ballons orageux, A. Acloque. La religion errante (suite), Ernest Daudet. — Petits poèmes à dire : Le ciel d'Orient, Jules Lemaître, de l'Académie française. — Çà et là. — La demoiselle blanche (suite), Foley.

Illustrations d'après Chartran, Alfred Paris, G. Dutriac, reproductions photographiques, etc.

L'Éducation Chrétienne, 178, Boulevard St-Germain, Paris 6e, Abonnements : **6** fr. ; avec le Supplément bi-mensuel **10** francs.

Sommaire du 13 Juin 1903. — Education. Pédagogie : sur la liberté d'enseignement (suite et fin), Ch. Dupuy. — Revue : Extraits des bulletins d'inspection ; enseignement colonial à l'école primaire ; les dictées. — Examens et concours : certificat d'études primaires ; brevet supérieur ; bourse d'enseignement supérieur, G. Bovier-Lapierre. — Jurisprudence scolaire : Que faut-il entendre par ces mots : « Le registre est représenté sans déplacement aux autorités administratives, académiques et judiciaires sur toute réquisition de leur part ? » — Chronique de la semaine. — Actes administratifs : circulaire relative à la session des baccalauréats en juillet 1903 (28 mai) ; arrêté (14 mai). — Langues vivantes : langue anglaise, D. N. ; langue allemande, V. Mohler ; langue espagnole, F. J. ; langue italienne, D. D. — Mathémathiques : questions résolues ; questions proposées pour le 9 juin 1903.

Revue Catholique des Institutions et du droit, par une société de Jurisconsultes et de publicistes, 90, rue Bonaparte, Paris. Abonnements : France, **12** fr. par an. Union postale, **13** fr. **50**.

Sommaire de Juin 1903. — XXVIe congrès des Jurisconsultes catholiques. — L'Eglise catholique aux Etats-Unis depuis un siècle, J. Forbes. — De la lutte entre l'Eglise et la Révolution, abbé E. Delepouve. — Les catholiques et la situation sociale et religieuse en France (suite), baron Félix de Rosnay. — Chronique du mois, Paul Taillez. — Revue du « Journal officiel », X. — Bibliographie. — Table des matières.

Le Nord médical, bi-mensuel, 209, rue Léon-Gambetta, Lille. Un an **3** fr., le numéro, **0** fr **10**.

Sommaire du 1er Juin 1903. — Variétés : Clinique ophtalmologique : Sur un cas de kératite parenchymateuse syphilitique acquise, Dr S. Baudry ; Clinique médicale : Hygiène nerveuse de l'estomac, Dr A. Monteunys (de Dunkerque) ; Sociétés médicales de la région ; Tranvaux des médecins de la région. Bibliographie.

Sommaire du 15 Juin 1903. — Variétés. — Clinique médicale infantile : Sur un cas de dilatation bronchique chez un enfant, Dr G. Carrière. — Note sur la technique du traitement de l'entéro-colite muco-membraneuse par la voltaïsation intense, Dr E. Doumer. — Sociétés médicales de la région. — Travaux des médecins de la région. — Bibliographie.

PRIS AVEC DE L'EAU
l'incomparable apéritif
BANYULS-TRILLES
très soigneusement préparé avec du VIEUX VIN de BANYULS et le meilleur QUINQUINA est unanimement recommandé par le corps médical
DÉSALTÈRE
IMMÉDIATEMENT & AGRÉABLEMENT
C'est l'Apéritif d'été par excellence
qui devrait être journellement consommé, soit chez soi, soit au Café par toutes les personnes soucieuses de leur santé.
EXIGER L'ÉTIQUETTE SUR LA BOUTEILLE

CRÉDIT LYONNAIS
Fondé en 1863
CAPITAL : 250 MILLIONS DE FRANCS
Réserves : 100 Millions de Francs
Agence de LILLE, rue Nationale, 28
avec Agences à DOUAI, CAMBRAI, ARMENTIÈRES et CAUDRY
ORDRES DE BOURSE
exécutables en France et à l'Etranger
BOURSE DE LILLE
Un guichet spéc. est chargé d'ordres exécut. en Bourse de Lille
Avances de Fonds sur tous Titres
DÉPOTS DE TITRES
PAIEMENT A VUE DE TOUS COUPONS
Délivrance de Chèques (France et Etranger).
LOCATION DE COFFRES-FORTS
compartiments à partir de 5 fr. par mois

Employez pour vos cheveux la **SOYEUSE GOBERT**. Elle procure les avantages suivants, ce qui explique la faveur avec laquelle elle est accueillie partout :
1° Elle prévient et arrête la chute des cheveux ; 2° Elle les empêche de blanchir ; 3° Elle fait disparaître les pellicules. *LILLE, 26, rue Esquermoise.*

A lire aux Aveugles
Une découverte sensationnelle qui honore la science médicale française, vient d'être faite par un groupe de savants. Il s'agit de la guérison radicale de toutes les maladies des yeux, y compris la cécité complète, sans tenir compte de l'ancienneté du mal.
D'ailleurs l'*Echo Médical Français*, qui a consacré un numéro spécial à la propagation de cette découverte, en expédiera un exemplaire gratuitement (spécifier l'édition relative aux yeux) à toutes les personnes qui le demanderont au Directeur, 33, Boulevard Exelmans, à Paris (16e arrond').

POTAGES
MAGGI
CONSOMMÉ
Expos. Univ. Paris 1889-1900

MIEUX, MEILLEUR MARCHÉ
C'est aux établissements Allez Frères, que s'adressent toutes les personnes désireuses de monter ou de remonter leur ménage, d'installer ou de réinstaller leurs villas et jardins.
Les meubles de jardin notamment sont vendus à de véritables prix de fabrique.

Avis. Nous sommes heureux d'annoncer à nos clients que nous nous sommes assuré la propriété exclusive d'un traitement très efficace contre les altérations du sang, et contre les affections qui en sont la conséquence :
Maladies de la Peau ; Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Herpès, Acné, Dartres, Eczéma, Psoriasis, Lupus, Ulcères simples et variqueux. — Tumeurs et Engorgements des Glandes mammaires et des Articulations ; Tumeurs blanches ; Maladies des Femmes. — Affections chroniques de l'Estomac et du Foie, Digestions lentes, Dilatation de l'Estomac, Dyspepsie, Gastralgie, Gastrite, Maladies du Cœur, Palpitations, Anémie, Affaiblissement général, Rhumatismes, Maladies des Bronches et des Poumons, Rhume, Bronchite chronique, Asthme et Phtisie.
Nous nous empresserons d'adresser gratis et franco à toute personne qui nous en fera la demande, la brochure contenant les indications de ce traitement, son mode d'emploi dans les différentes affections et les attestations des médecins célèbres, membres de l'Académie de médecine et médecins des hôpitaux, qui l'ont expérimenté avec succès. Ecrire à M. A. GIRAUDEL, Pharmacien, à Sainte-Ménehould (Marne).

POMMADE MOULIN
Guérit *Dartres, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Eczéma, Hémorroïdes*. Fait repousser les Cheveux et les Cils. 2f30 le Pot *franco* Phie Moulin, 30, r. Louis-le-Grand, PARIS.

DRAPS POUR SOUTANES
SEULE FABRIQUE vendant directement aux prêtres, qualité extra-solide de 3 à 8 francs le mètre. PROTAT, 23, rue de Cléry, PARIS